



RETRAITES
65 ANS, C'EST NON !
 Page 9



POUVOIR D'ACHAT
IL NE FAUT RIEN LÂCHER
 Page 14



INTERNATIONAL
DRIT À L'AVORTEMENT
 Page 22



Service Public

JUN 2022 - N° 124 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

SALAIRES, RETRAITES
LA BATAILLE SOCIALE
EST ENGAGÉE !



60 ANS

LA RETRAITE À 65 ANS,
C'EST NON !

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



MENTIONS LÉGALES

PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris - Case 547
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgt.fr
Site : www.cgtservicespublics.fr

Commission paritaire
n° 1224 S 07102

ISSN n° 1148-2370

Directeur de publication :
Jef LAIR

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50

Sommaire

- 03 | Éditorial**
Actualité sociale
- 04 |** Surcharge et harcèlement moral : une avancée
Finale de la Ligue des champions Liverpool-Réal Madrid
au Stade de France : toujours la violence comme doctrine
du « maintien de l'ordre »
Actualité fédérale
- 05 |** Guide des droits des agent·es. Avec la CGT, connaître ses
droits, c'est essentiel !
- 06 |** Lutte contre les 1607 h. Toujours mobilisé·es
Dossier
- 09 |** Retraites, salaires - La bataille sociale est engagée ! 65 ans,
c'est non !
- 11 |** Retraites - Le Pen, retour aux fondamentaux libéraux
Contribution du Président d'Indecosa CGT Paris
et membre de Convergence des Services publics
- 13 |** Les retraité·es et l'inflation
- 14 |** Pouvoir d'achat, inflation, spéculation, arnaque...
Pourquoi il ne faut rien lâcher...
- 17 |** Et le salaire il est où ?
- 18 |** Urgence pouvoir d'achat - Trois mesures indispensables
dès le 1^{er} juillet
- 19 |** Salaires, carburants, ISF... pour des mesures sociales et
fiscales visant justice et efficacité
- 20 |** Revalorisation de l'indice majoré
La fausse bonne nouvelle
- 22 |** **International** - Défendre le droit à l'avortement
partout dans le monde - Solidarité avec les femmes
États-Uniennes
- 23 |** **À lire, à voir**

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ·ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



Salaires, retraites, missions Mobilisons-nous !

Depuis 2010, le point d'indice est gelé et les salaires des agent·es de la fonction publique ont subi de plein fouet les politiques d'austérité. La perte de pouvoir d'achat s'élève à + de 10 % ! Dans le contexte de crise économique et de retour à une inflation durable, il y a une urgence absolue à augmenter les salaires.

Le gouvernement a été contraint de promettre un dégel de la valeur du point avant l'été. La CGT se mobilise pour obtenir une hausse effective à la hauteur des besoins des agent·es. La CGT revendique donc une hausse immédiate d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice avec une indexation sur l'inflation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Emmanuel Macron a clairement annoncé son intention de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Une telle contre-réforme serait insupportable pour les agent·es de la fonction publique : l'espérance de vie en bonne santé est aujourd'hui de seulement 63 ans ! De plus, le dernier rapport du COR estime qu'un allongement de la durée de cotisation n'est pas nécessaire pour garantir l'équilibre financier de nos systèmes de retraite. Il est plus que jamais nécessaire de défendre notre système de retraite par répartition et de garantir à tous et toutes un niveau de pension permettant de vivre dignement.

La CGT revendique la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement à minima de 75 % pour une carrière complète. Il est tout aussi urgent

d'augmenter les pensions et les retraites.

De fortes attaques pourraient aussi être portées contre le système de rémunération et de déroulement des carrières des fonctionnaires. Emmanuel Macron a répété vouloir « rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération » : autrement dit, c'est tout le système de déroulement de carrière basé sur les filières et grades qui se trouve menacé. L'objectif est de renforcer la rémunération à la performance, le développement des primes dites « au mérite » et de recruter massivement des contractuel·es sur des missions pérennes de service public ! Au contraire, il nous faut défendre une fonction publique qui reconnaît les qualifications et garantit un déroulement de carrière assis sur des grilles de rémunération. C'est pourquoi la CGT réitère son exigence d'abrogation de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le maintien et l'amélioration des dispositions constitutives du statut général des fonctionnaires !

Réformes après réformes, les agent·es de la fonction publique s'interrogent sur le sens de leurs missions. C'est par sens du service public qu'ils·elles s'engagent au service de la population et de l'intérêt général, mais il faut leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions ! Il faut en finir avec les suppressions d'emplois qui ne cessent de dégrader le service public. Les agent·es de la fonction publique ont besoin de



Michel CAUSSEMILLE
Commission exécutive
fédérale
Pôle revendicatif
Bureau de l'Union
fédérale des retraité·es

reconnaissance : nos missions sont essentielles, comme l'a bien montré la crise sanitaire, et nos missions doivent être reconnues à leur juste valeur. La CGT revendique des créations d'emplois de fonctionnaires à hauteur des besoins et des missions qu'ils·elles exercent. Dans le même temps, la CGT revendique un plan de titularisation des agent·es non titulaires.

Essentielle pour nos droits, la CGT appelle, dans l'unité la plus large possible, à une riposte large et à la hauteur des attaques annoncées, dans nos services, nos collectivités et à un vote massif CGT lors des élections professionnelles la semaine du 8 décembre prochain.



SURCHARGE ET HARCÈLEMENT MORAL UNE AVANCÉE

L'article L.1152-1 du Code du travail définit le harcèlement moral comme « *des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer la santé physique ou mentale, ou de compromettre l'avenir professionnel* ».

Il suffit donc que les faits subis par le-la salarié-e soient répétés et qu'ils aient pour effet une dégradation des conditions de travail, ou de la santé, pour que le harcèlement moral puisse être constitué. Or, une surcharge de travail régulière peut dégrader les conditions de travail et avoir des impacts sur l'état de santé des salarié-es. À ce titre, et conformément à la définition du harcèlement moral, cette surcharge de travail a parfaitement vocation à être qualifiée de harcèlement moral. C'est ce qu'est venue rappeler la cour d'appel de Paris dans un dossier où une salariée effectuait de nombreuses heures supplémentaires, de surcroît non payées. Cette salariée particulièrement impliquée dans ses fonctions assumait une charge de travail considérable du fait de l'attribution de nouvelles missions dans un

contexte où certaines de ses collègues étaient absentes, notamment pour maladie. Elle remontait ses difficultés d'organisation et de surcharge à sa hiérarchie, qui ne prenait pas en compte ses mails d'alerte. Pire, ces derniers renversaient la situation en lui reprochant « *une communication agressive* ».

Épuisée et ignorée dans ses revendications légitimes, la salariée était placée en arrêt maladie et saisissait le conseil de prud'hommes d'une demande en résiliation judiciaire, dont elle était déboutée. Cinq années après son premier arrêt maladie, elle obtenait enfin gain de cause devant la chambre sociale de la cour d'appel de Paris, qui condamnait la société à verser à la salariée 150000 euros en réparation de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, du paiement de ses

heures supplémentaires, du travail dissimulé et du harcèlement moral suivi. À ce titre, la cour d'appel jugeait : « *Ce mode de gestion du personnel qui consiste à tirer profit du fort investissement de sa salariée, sans retour et sans réponse à ses demandes, notamment d'organisation de son travail, est constitutif de harcèlement dès lors que, comme en l'espèce, la santé de la salariée s'en est trouvée considérablement dégradée, comme le démontre l'ensemble des éléments médicaux versés au débat.* » La violation de la législation sur le temps de travail est ainsi susceptible, non seulement d'exposer l'employeur à être condamné aux rappels de salaires afférents aux heures travaillées et non payées, mais également à des dommages et intérêts pour harcèlement moral.



FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS LIVERPOOL-RÉAL MADRID AU STADE DE FRANCE

TOUJOURS LA VIOLENCE COMME DOCTRINE DU « MAINTIEN DE L'ORDRE »

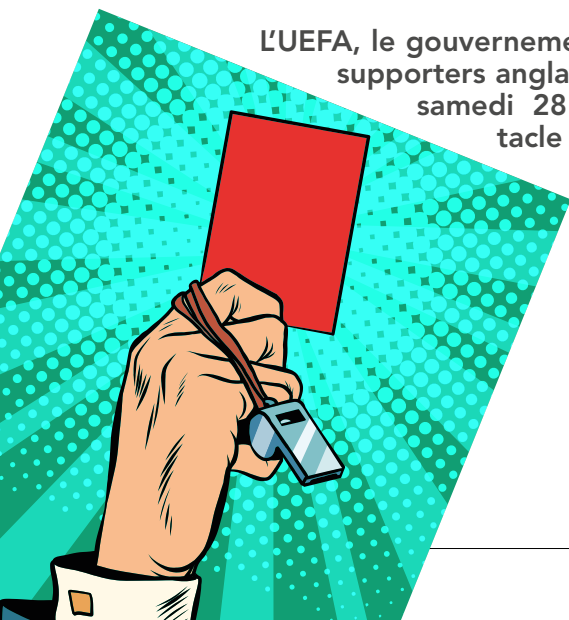
L'UEFA, le gouvernement et la préfecture accusent les supporters anglais d'être à l'origine du chaos du samedi 28 mai. La presse internationale tacle l'incapacité des autorités françaises à assurer la sécurité d'un tel événement.

Car, ce samedi, l'Europe médusée a découvert la réalité de la doctrine du « maintien de l'ordre » à la française et sa mise en œuvre par le préfet Lallement.

La gestion des manifestations de Gilets jaunes, les yeux crevés, les mains arrachées, le passage des ma-

nifestant-es, le gazage systématique des familles le 1^{er} mai ne sont pas liés à une violence des manifestant-es ou de black blocs non identifiables.

C'est bien une stratégie délibérée visant non pas la sécurité publique, mais la répression des mouvements sociaux pour décourager la participation aux manifestations. L'absurdité de cette doctrine, appliquée à des événements festifs, donc son véritable but, se révèle aux yeux du monde. C'est le ministère de l'Intérieur, son ministre de tutelle et le préfet Lallement qui devraient être mis sur la sellette.



GUIDE DROITS DES AGENT·ES AVEC LA CGT, CONNAÎTRE SES DROITS, C'EST ESSENTIEL !

La fédération répond à une attente qui se faisait pressante : avoir un guide sur les droits des agent·es.

Déjà, en 2019, la fédération a produit un guide mais, la codification arrivant, il fallait pouvoir répondre aux différentes questions qui concernent tous·tes les agent·es, quels que soient la catégorie et/ou le cadre d'emplois, tout en y faisant apparaître une analyse et des revendications par les militant·es de la CGT mais surtout agent·es de la fonction publique territoriale.

Le choix politique de la gratuité portée par la fédération est que chaque agent·e puisse avoir ce livret. Il est disponible pour tous les syndicats des collectivités de plus de 50 agent·es ou des CSD

pour les petites communes dépendantes des centres de gestion sur le site de la fédération, dans l'espace militant puis dans la rubrique *élections professionnelles*. Il est nécessaire de se munir des codes de connexion que le syndicat à jour de ses versements Cogetise a reçus en début d'année avec les timbres FNI.

Si tu n'as pas encore ton livret, tu dois te rapprocher de ton syndicat afin de passer commande.

Ce livret est un vecteur du matériel de campagne pour gagner les élections professionnelles du 8 décembre 2022, il doit servir à aller au contact des agent·es en te rendant au plus près des lieux de travail, dans les ateliers, les services, les EHPAD...

En distribuant ce livret qui répond aux attentes des agent·es, tu participes à l'appel à voter CGT et tu contribues ainsi à faire gagner la CGT.

Le format est aussi un choix, il « tient » dans la poche afin d'être facilement disponible tout au long de la journée. Il concentre les principales questions traitées en 8 rubriques, la dernière rubrique étant un flashcode renvoyant vers l'ensemble des grilles indiciaires mises à jour sur le site de la fédération. Ce choix impose à lui seul de ne pas être trop volumineux afin de ne pas perdre cette praticabilité de l'encombrement, mais avec ses 96 pages il est déjà bien complet. Les commandes étant nombreuses, les délais s'en trouvent allongés, cela démontre le succès de ce matériel. La fédération met tout en œuvre avec l'imprimerie afin de raccourcir ces délais.



DISPONIBLE
RAPPROCHEZ-VOUS
DE VOTRE
SYNDICAT



LUTTE CONTRE LES 1607 H

TOUJOURS MOBILISÉ·ES

Dans le précédent *Service public magazine* n° 123 nous vous faisons part de la mobilisation d'agent-es avec leurs syndicats CGT et de la décision de certaines communes de ne pas appliquer les 1607 heures.

Le Maire de Bonneuil-sur-Marne, en s'opposant à l'application des 1607 h, a décidé de porter l'affaire au Conseil d'État.

**UNE NOUVELLE VICTOIRE
POUR LES COMMUNES ET LEURS
AGENT-ES : LA SAISIE
DE CONSTITUTIONNALITÉ
ACCEPTÉE PAR LE CONSEIL
D'ÉTAT.**

Nous demandons que toutes les négociations sur le temps de travail au sein des collectivités soient suspendues dans l'attente du traitement de la question

prioritaire de constitutionnalité par le Conseil constitutionnel.

**Nous resterons fortement mobilisé-es
aux côtés de tous-tes celles et ceux qui
ont d'ores et déjà fait le choix de
ne pas appliquer cette loi de
destruction des services
publics.**

Sur notre site Internet le communiqué et l'intervention de la Fédération au TA Melun le 24 février 2022



Loi de transformation
de la fonction publique
**NON AUX
1607 H.**

LA LUTTE CO

Cher.es camarades, cher.es collègues,

Après une lutte de longue haleine, provoque le coup de théâtre en remettant **conseil d'état considère qu'il faut vérifier d'augmenter le temps de travail de leurs collectivités territoriales inscrite dans la con** maires progressistes, dont celui de Bonneuil, d

Ainsi, l'espoir autour de notre revendication Transformation de la fonction publique qui orch leur temps de travail.

Pour la CGT, il est plus qu'urgent et nécessaire d'a d'emploi statutaire, d'augmenter le point d'indice agent.e. s de la fonction publique depuis plus de 10 population sont tels que les services publics garant être livrés au privé.

La décision du Conseil d'Etat, à elle seule, établit la le de la mobilisation.

La lutte continue partout. Nous demandons que tou collectivités, soient suspendues dans l'attente du traiter conseil constitutionnel. Nous resterons fortement mobilis déjà fait le choix de ne pas appliquer cette loi de destructio

Nous appelons également les agent.e. s à continuer la mob de meilleures conditions de travail et salariales, dans l'ensem

Le service public mis en œuvre par les agent.e. s publics est un de meilleures conditions de travail et de vie à ceux qui le rendent



UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE ! NE LAC
PAS UNE MINUTE DE PLUS, PAS UN

Csd94@outlook.fr

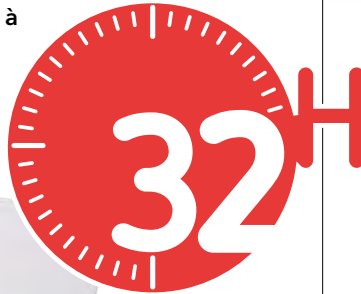
POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, NE LÂCHONS RIEN !

NON AUX 1607 H !

PAS UNE MINUTE DE PLUS,

PAS UN EURO DE MOINS !

La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures sans perte de salaire est une proposition forte que porte la CGT. Elle est possible et urgente !



COMMUNIQUE CSD CGT

CONTRE LES 1607H CONTINUE, L'ESPOIR DEMEURE

Créteil, le 02 juin 2022

menée par de nombreux syndicats CGT de territoriaux, c'est la justice qui en cause la validité de la loi de transformation de la fonction publique : le **devant le Conseil Constitutionnel que l'obligation faite aux maires agents n'est pas en contradiction avec la libre administration des collectivités territoriales**. Cet argument est martelé depuis le début par de nombreux élus, de Villejuif, d'Ivry, de Vitry ou encore, celui de Fontenay !

Il n'a pas changé : nous continuons d'exiger l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, des agents.e.s sous statut et allongement de la fin des services publics,

baissier le temps de travail, à 32h/semaine, permettant la création de postes afin de faire face à la précarité et la baisse du pouvoir d'achat des agents, sans oublier, l'augmentation des effectifs. Les besoins de la République et de lien social doivent être renforcés et non voués à l'échec.

l'illégitimité de notre combat et prouve à chacun, e l'importance

des négociations sur le temps de travail, au sein des instances de la question prioritaire de constitutionnalité par le biais des agents.e.s aux côtés de toutes celles et ceux qui ont d'ores et déjà soutenu nos services publics.

mobilisation. Ensemble, construisons les actions pour gagner la reconnaissance de nos collectivités.

de la richesse de notre pays. Le défendre, c'est accorder de



NON AUX 1607 H ! PAS UN EURO DE MOINS !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bonneuil-sur-Marne, le 1er juin 2022

Victoire !
Notre question au Conseil constitutionnel est bien légitime !

Contre toute attente et contre l'avis même de son rapporteur, le Conseil d'Etat a décidé aujourd'hui de renvoyer au Conseil constitutionnel notre question sur la conformité à la Constitution de la loi dite des « 1 607 heures » (loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019).

Cette question, je suis le premier maire à l'avoir portée auprès de l'opinion publique et des organisations syndicales et de m'opposer à l'application d'une mesure scélérate qui porte atteinte à la Constitution.

En février dernier, au Tribunal administratif de Melun, nous avons déjà obtenu une première victoire à savoir la transmission de notre demande au Conseil d'Etat.

Aujourd'hui je suis fier, en tant qu'élu, de constater que nos institutions ont joué leur rôle et défendu la République à travers cette décision. Elles n'ont pas été influencées par le gouvernement.

Le Conseil constitutionnel a désormais trois mois pour se prononcer. J'ai tout espoir qu'il écoute mes arguments forts de sens pour défendre la libre administration des communes, ciment de la République.

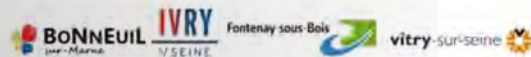
C'est pourquoi je décide dès aujourd'hui d'attendre que ce dernier se prononce avant de proposer une délibération sur l'application des 1 607 heures dans ma commune.

Je dis à toutes et tous que seuls sont perdus les combats qui ne sont pas menés.

Denis Öztörün
Maire de Bonneuil-sur-Marne
Vice-président de Grand Paris Sud Est Avenir

Communiqué des Maires - 2 juin 2022

1607h, une nouvelle victoire pour les communes et leurs agents !



C'est historique, le Conseil d'Etat va à l'encontre du rapporteur et renvoie devant le Conseil constitutionnel la loi dite des 1607 heures !

Depuis des années, nos communes se battent pour préserver les services publics de proximité et la démocratie locale. Après les différentes tentatives de différents gouvernements successifs de mettre fin à notre autonomie financière, aujourd'hui c'est la libre administration des collectivités territoriales qui est attaquée.

En augmentant le temps de travail des agents sans augmentation de revenus, cette loi détruit l'attractivité du service public et les droits des agents territoriaux.

Alors que la libre administration des communes est consacrée dans la Constitution de notre pays, la loi du 6 août 2019 vient contredire ce principe fondamental de notre République. Mais, par sa décision du 1^{er} juin 2022, en demandant au Conseil constitutionnel de statuer sur cette question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil d'Etat reconnaît la possible non-conformité de la loi.

Cette première décision est une nouvelle victoire pour nos collectivités et leurs agents !

Forts de cette décision et reconnaissant cette loi comme non conforme à la Constitution, nous refusons de légiférer avant la décision du Conseil constitutionnel.

Celle-ci devant aboutir dans les trois mois, nous appelons l'ensemble des communes et des agents à se mobiliser pour porter haut l'impérieuse nécessité de préserver l'autonomie des communes et le respect de notre Constitution.

Maires, nous restons persuadés de la possibilité de construire avec nos collègues élus et agents une résistance capable de préserver le socle républicain de notre pays. Comme nous l'avons toujours fait, nous travaillerons à construire le front républicain nécessaire à la survie de nos communes.

Pour cela nous appelons les maires et les présidents d'exécutif à se joindre à notre question prioritaire de constitutionnalité puisqu'ils peuvent encore le faire. Nous appelons les agents et leurs représentants à s'engager à nos côtés pour défendre leurs droits.

La mobilisation des agents, de la population et de leurs élus a déjà été entendue à deux reprises.

Nous nous en félicitons et continuerons à tout faire pour qu'elle soit de nouveau entendue !

Pierre BELL-LOCH
Maire de Vitry-sur-Seine

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire de Fontenay-sous-Bois

Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine

Denis ÖZTORUN
Maire de Bonneuil-sur-Marne

Réforme de la **protection sociale complémentaire**

FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Nous étions là il y a plus de 50 ans
pour mettre en place les premières
complémentaires santé et prévoyance
des agents territoriaux.

Nous étions là en 2011
pour accompagner l'évolution
du cadre juridique de la protection sociale
complémentaire des agents.

Nous sommes toujours là aujourd'hui
pour vous expliquer les impacts
de l'ordonnance relative à la protection
sociale complémentaire des agents
de la fonction publique.



Retrouvez le « **Décryptage
des nouvelles obligations de
l'employeur public territorial** »

sur ► reformepsc.mnt.fr

ou appelez nous :

► **0 980 980 210**
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30.



VIVE LA RETRAITE À 60 ANS !



RETRAITES, SALAIRES LA BATAILLE SOCIALE EST ENGAGÉE ! 65 ANS, C'EST NON !

70 % des Français-es sont opposés-es au report de l'âge de départ en retraite, la majorité est favorable au retour à la retraite à 60 ans. En 2020, par notre mobilisation, nous avons gagné l'abandon du projet de retraite « à points » et conservé notre CNRACL. Nous avons la possibilité de faire à nouveau reculer le gouvernement, de gagner la garantie du maintien de notre niveau de vie et le droit à la retraite à 60 ans. Il s'agit d'un projet de société. Les richesses que nous créons doivent servir à réduire le temps de travail et à faire progresser le bien-être des populations, pas à enrichir les 1 % les plus riches et à détruire la planète !

**GOUVERNEMENT ET PATRONAT
VEULENT IMPOSER DE NOUVEAUX
RECULS EN MATIÈRE DE RETRAITE.**

Pourquoi ? Les banques et les assurances

veulent mettre la main sur les 14 % de PIB qui, grâce à nos cotisations, financent les retraites par répartition et échappent à la spéculation.

Comment ? En faisant chuter le montant des pensions pour contraindre celles et ceux qui en ont les moyens de se tourner vers l'épargne retraite, la capitalisation. Ce serait une triple peine : aucune garantie de récupérer notre épargne ; la financiarisation de nos entreprises et de notre travail ; l'affaiblissement de notre Sécurité sociale et la fin de nos Caisses de retraites.

Une réforme qui ne répond à aucune nécessité économique. Le Conseil d'Orientation des Retraites indique qu'à régime constant, et compte tenu des

évolutions démographiques, la situation financière du système de retraites n'est pas amenée à se dégrader. Le report de l'âge de départ en retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques.

C'est parce que notre protection sociale est financée par les cotisations qu'elle permet de maintenir le niveau de vie de toutes et tous. **La financer par l'impôt** transformerait notre protection sociale universelle en filet minimum de sécurité.

UNE RÉFORME INJUSTE QUI VA FAIRE CHUTER LES PENSIONS.

- Seules 38 % des personnes de plus de 60 ans sont encore en emploi;
- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans;
- Reporter encore l'âge de départ n'augmentera pas l'emploi des seniors, mais fera chuter les pensions qui sont déjà de plus en plus faibles du fait des précédentes réformes.

LA RETRAITE À 60 ANS AVEC 75 % DE SON DERNIER SALAIRE, C'EST POSSIBLE.

Pour la financer, il faut par exemple :

- Instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes;
- Taxer les dividendes;
- Prendre en compte l'intéressement, la participation et l'épargne salariale;
- Augmenter les cotisations patronales.

De l'argent, il y en a... En 2021, 69,4 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires du CAC 40, un montant record qui permettrait de rémunérer 1,94 million de salariés au salaire médian (35804 €/an, cotisations patronales incluses).



AUGMENTER LES SALAIRES ET RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS

Les salarié-es n'ont jamais été aussi qualifié-es. Pourtant, la part des salaires dans les richesses créées n'a jamais été aussi faible. Pourquoi? Parce que le coût du capital explose : les 1 % les plus riches captent toujours plus de richesses au détriment de l'investissement et de l'innovation.



La France est championne d'Europe du versement de dividendes.

Loin de rebattre les cartes, la crise sanitaire a accentué les inégalités. Pour que les richesses que nous créons par notre travail profitent à toutes et tous, il faut augmenter les salaires et faire reculer la spéculation. C'est le meilleur moyen de reconnaître nos responsabilités professionnelles, notre travail et de financer nos retraites.

RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS

Cela peut se faire en transformant des parts variables en rémunération fixe pour garantir le montant du salaire... Ou encore avec l'instauration de minima salariaux selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience.

En suivant les revendications de la CGT, sur la base d'un SMIC à 2000 € brut, la CGT propose les salaires d'embauche suivants :

- Brevet des collèges ou CAP 1,2 fois le SMIC, soit 2400 € brut
- Bac 1,4 fois le SMIC, soit 2800 € brut
- Bac + 2/BTS-DU 1,6 fois le SMIC, soit 3200 € brut
- Bac + 3/Licence 1,8 fois le SMIC, soit 3600 € brut
- Bac + 5/Master, titre d'ingénieur-e 2 fois le SMIC, soit 4000 € brut

Étudier, c'est travailler !

L'élévation du niveau de qualification profite à la société tout entière, c'est ce qui permet de répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Sauf qu'il s'agit d'une pénalité directe en matière de retraite. Comment espérer cotiser 43 annuités lorsqu'on décroche son premier emploi stable à 26 ans? Tout comme les organisations de jeunesse, la CGT propose la prise en compte des années d'études pour le calcul de la retraite.



EN LIGNE
sur notre site Internet,
notre rubrique
«retraites»

POUR MA RETRAITE

La CGT défend un départ en retraite à **60 ans** avec un niveau de pension qui ne soit **pas inférieur au Smic**.

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles
Fonction publique

JE VOTE *la*
cgt

La CGT, essentielle pour nos droits,
pour le service public.
www.cgtservicespublics.fr



CONTRIBUTION

de notre camarade **Loïc DAGUZAN**,
Président d'**INDECOSA CGT Paris**
et membre de **Convergence des services publics**

Un point capital et qui n'est pas dans le débat ni de la part des partisan·es de la réforme et très peu des opposant·es est que la France est en voie d'adopter le régime le plus sévère en Europe. S'il est exact que beaucoup de pays sont ou vont vers les 65 ans (voire au-dessus comme en Allemagne, 67 ans en 2031), le nombre d'annuités exigées pour une pension à taux plein est partout inférieur à celui de la France (41,5 ans aujourd'hui et 43 ans avec la réforme Touraine) :

- 30 annuités sont exigées en Angleterre ;
- 35 en Allemagne, Belgique et Espagne ;
- ou 36 en Italie ;
- La Grèce prévoit de passer de 37 à 40 ans de cotisation.

De cela, il n'est jamais question dans les débats en France sur les retraites.

D'autre part, dans les pays étrangers, il existe de nombreuses dérogations à l'âge légal en fonction de la situation de la personne.

En Allemagne, par exemple, une retraite anticipée a été prévue pour les chômeurs, les assurés de longue date, les femmes, et les handicapés... Cela commence à faire du monde ! Pour les autres, il sera toujours possible de partir à 63 ans avec 35 ans de cotisations et une décote pour années manquantes limitée et nettement inférieure (7,2 %) à celle appliquée en France pour quelqu'un qui partirait à 63 ans avec 35 ans de cotisations (25 % de décote).

Là encore, les partisan·es de la réforme des retraites ne parlent que des 67 ans en Allemagne et jamais de ces dérogations ni des 35 annuités de cotisations exigées.

Le débat sur les retraites est complètement faussé et biaisé... On nous raconte n'importe quoi !

PRENONS LA MAIN !

Seul·es, nous sommes enfermés dans le « se soumettre ou se démettre ». Collectivement, nous pouvons faire changer la donne en utilisant nos savoirs et nos savoir-faire, en agissant à partir de nos responsabilités professionnelles et des informations et leviers stratégiques auxquels nous avons accès.

DÉBATTONS-EN sur nos lieux de travail, avec nos collègues, nos ami·es.

PROPOSONS LA SYNDICALISATION pour pouvoir être professionnellement engagé·es et socialement responsables.

RETRAITES LE PEN, RETOUR AUX FONDAMENTAUX LIBÉRAUX

Présentée par les médias comme opposante au recul de l'âge de départ en retraite, ses revirements et son programme économique conforme à la doxa libérale prouvent le contraire. Promesse phare de son programme de 2017, la retraite à 60 ans a été rayée d'un trait de plume par la candidate d'extrême droite. Après l'abandon de la sortie de l'euro, ses mesures fiscales ou les exonérations de cotisations promises aux patrons, c'est une étape de plus vers un retour à la ligne libérale pure et dure de son père. Son entourage tente de minimiser, plaidant une simple « inflexion » liée au contexte budgétaire post-crise sanitaire.

Quand bien même elle maintiendrait le départ à 62 ans, qui est déjà injuste, son système ne tiendrait pas longtemps car il assèche le principe de cotisation sociale, notamment en exonérant les patrons. Quid du « salaire différé » et de la redistribution des richesses produites par le travail ?

Au final, ce genre de mesures aboutit à une baisse des « prestations sociales », dans la droite ligne de la politique menée par Emmanuel Macron.

Source : Les économistes atterrés
<https://www.atterres.org>



EN LIGNE
sur notre site Internet, notre rubrique « lutte contre les idées d'extrême droite »



Réforme de la protection sociale complémentaire

La MNFCT aux côtés de celles et ceux qui font vivre au quotidien le service public local



- > Décrypter la réforme
- > Donner des clés pour comparer
- > Vous accompagner dans la mise en place d'un dispositif de protection sociale complémentaire
- > Apporter des réponses claires aux agents

Les conseillers de la MNFCT sont à votre **écoute** et vous **accompagnent** dans votre collectivité



EN RENDEZ-VOUS VISIO

Contactez-nous par téléphone ou envoyez-nous un courriel à psc@mnfct.fr, un conseiller vous rappellera pour convenir d'un rdv



PAR TÉLÉPHONE

De 9 h à 17 h 30

01 85 58 68 95

PAR MAIL

psc@mnfct.fr



EN PRÉSENTIEL SUR RENDEZ-VOUS

dans vos collectivités



Restez informés ! Abonnez-vous à notre newsletter

« L'écho de la protection sociale territoriale »

Adressez votre demande par mail à psc@mnfct.fr avec comme objet « abonnement à l'écho de la PST »

contact@mnfct.fr
3 rue Franklin - CS 30036
93108 Montreuil CEDEX
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30 sans interruption

**Conseils, devis, adhésions,
contactez nous :**

01 85 58 68 60

numéro non surtaxé
prix d'appel local

Créateur de solidarité depuis 1933



LES RETRAITÉ·ES ET L'INFLATION

Vous êtes retraité·e, votre pouvoir d'achat s'amenuise de mois en mois avec une hausse des prix inégalée depuis une vingtaine d'années et attendez la revalorisation de votre pension avec impatience ? Le gouvernement vous la promet depuis des semaines, d'abord dans le cadre de ses promesses électorales présidentielles et maintenant pour vous inciter à conforter sa victoire, présumée mais étriquée, lors des législatives... Au pays des promesses, on rase gratis ou presque.



En attendant l'application concrète de ces promesses, les fins de mois sont de plus en plus difficiles et la perte subie semble définitive. Il semblerait que la revalorisation promise soit de 4 % mais sans insister sur le fait que celle-ci n'interviendrait que sur le régime de base. Dès lors, toutes les craintes sont fondées sur la revalorisation des complémentaires qui occupent une place de plus en plus importante dans le total de vos pensions. Sans décret gouvernemental obligeant l'ensemble des caisses à répercuter la revalorisation et en renvoyant à la négociation caisse par caisse vous avez toutes les chances d'être floué·es sur une partie de votre pension et, à ce jour, aucun calendrier n'est fixé pour négocier. Dans tous les cas, et même les plus rêvés, le compte n'y sera pas. Avec 1,1 % accordé en début d'année en rapport à l'inflation sur l'année précédente, plus 4 % à titre exceptionnel qui seraient effectifs au mois d'août, cela ne fera jamais que 5,1 % sur l'année 2022, alors que le taux d'inflation qui progresse mensuellement est déjà de 6,1 % en mai, avec des prévisions qui dépasseraient les 8 %.

Nous devons mettre un terme à ces revalorisations à postériori calculées sur l'exercice précédent et nous devons réclamer un mécanisme automatique de ré-indexation. Depuis dix ans, la règle d'indexation des pensions a été contournée par les gouvernements successifs, ce qui fait que le

pouvoir d'achat des retraité·es a dégringolé, perdant 12 %.

La mesure d'augmentation des retraites sera intégrée au projet de loi en faveur du pouvoir d'achat qui prévoit notamment la mise en place d'une indemnité inflation qui sera plus ciblée et donc ne concernera qu'une minorité des retraité·es.

Le bouclier tarifaire sur l'énergie et les ristournes à la pompe (15 cts bruts hors TVA) ne sont que des mesures ponctuelles prévues pour être supprimées en fin d'année.

L'augmentation des minimas sociaux ne va permettre que de tenir la tête hors de l'eau de ceux et celles qui ne font que survivre. Le quoi qu'il en coûte (les immenses cadeaux de Macron aux entreprises et aux actionnaires), et maintenant le prétexte de la guerre d'Ukraine (même si nous mesurons le désastre qu'elle occasionne pour les peuples), font que la spéculation s'est affolée sur toutes les denrées alimentaires, sur toutes les technologies de pointe et sur toutes les matières premières quelles qu'elles soient. La population est captive de toutes ces décisions et de toutes ces stratégies financières qui l'appauvrissent encore et encore et la laissent sous dépendance des bonnes grâces jupitériennes. De nombreux secteurs cotés en Bourse, comme les industries de l'armement, les firmes pharmaceutiques, les géants du pétrole, etc. croulent sous le pognon.

Que devient un·e retraité·e avec sa seule pension lorsqu'il·elle a déjà réglé ses charges fixes et obligatoires ?

Que reste-t-il en pouvoir d'achat aux retraité·es lorsqu'ils·elles ont acquitté la facture d'un hébergement médicalisé pour leurs conjoint·es quand le total de leurs ressources le permet ?

Comment peuvent-ils·elles aider les enfants ou les petits-enfants qui sont en situation précaire par le chômage, les études ou la nature de leur emploi ? Cela se pose aussi pour aider leurs propres parents souvent en perte d'autonomie. Les loyers continuent d'augmenter et sont indexés sur l'inflation, pas l'APL. Les mutuelles augmentent chaque année et grèvent les budgets, tout comme les restes à charge pour dépassement d'honoraires des actes médicaux et les médicaments déremboursés.

Combien de retraité·es, après avoir travaillé toute une vie, ne peuvent plus se chauffer correctement, ne mangent que 1 repas sur 2 ? Il n'est plus rare d'appréhender que des retraité·es vivent dans leur voiture !

EST-CE NORMAL ? LA RÉPONSE EST CLAIREMENT NON...

Macron a incarné le poste de Président des riches lors de son premier mandat. Le laisserons-nous devenir le Président des très riches pendant son deuxième mandat ?

**Obligeons-le à respecter
les retraité·es !!!**



<https://stock.adobe.com/505422459>

POUVOIR D'ACHAT, INFLATION, SPÉCULATION, ARNAQUE...

POURQUOI IL NE FAUT RIEN LÂCHER !

Cette petite démonstration élaborée sans expert peut de ce fait être considérée comme sérieuse. Elle peut aussi vous inciter à la mobilisation : d'ailleurs, une démonstration signifie dans différents pays francophones une manifestation, comme ce sera le cas en Belgique qui a organisé une journée de lutte nationale pour le pouvoir d'achat le 20 juin. Vous vous interrogez sans doute, et à juste titre, sur le quand et comment nous rembourserions le pognon de dingue versé sans contrôle ni conditions aux entreprises et aux nouveaux milliardaires pendant la crise Covid et comment nous financerions les aides alimentaires, économiques et militaires à l'Ukraine? Ne cherchez plus! Le gouvernement a trouvé la solution : par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat¹!

Toujours est-il que ce sont toujours les mêmes qui paient... Vous reconnaissez-vous? Vous ne vouliez pas banquer pour la crise financière de 2008 pour laquelle vous n'étiez pas responsables, mais vous l'avez fait.

Vous ne souhaitiez pas raquer dès le « jour d'après » pour financer le « quoi qu'il en coûte » de Macron pour une crise sanitaire que vous n'avez pas déclenchée, faut quand même pas nous prendre pour des pangolins, mais vous le faites déjà.

Vous ne désirez pas casquer en bon petit soldat pour la guerre d'Ukraine que vous n'approuvez pas, mais vous le ferez. Vous vous dites que cette affirmation est une sottise. Notre bon Macron se décarcasse pour que vous soyez épargné-es par ce fléau qu'est l'inflation qui assèche vos liquidités plus vite que la canicule n'évapore les flaques d'eau. Oups! Bientôt la crise climatique dont vous seriez??? cette fois responsable, aïe aïe aïe aïe, vous allez être rincé-es...

Des mesures sont prises et bien médiatisées pour sanctuariser la parole gouvernementale : mise en scène journalistique, grave et théâtrale, puis des ministres se succèdent dans leur salon VIP de BFM TV,

¹) Nous préférons ici parler de pouvoir d'achat plutôt que de pouvoir de vivre, notion plus socio-démocrate chère à la CFDT qui pourrait vite conduire au pouvoir de survivre.



enfin les experts en expertise reprennent en chœur la ritournelle... Rabais de 15 centimes d'euros par litre de carburant, bouclier tarifaire contre la hausse du gaz et de l'électricité, indemnité inflation de 100 euros et diverses mesures catégorielles... Remercions la générosité jupitérienne ! Amène !

Sauf que les solutions ne font pas la maille. D'ailleurs, de précieux conseils sont distillés pour nous faire faire de plus amples économies.

Si les cours des énergies flambent parce qu'il y a de l'eau dans le gaz entre la Russie et l'Ukraine, baissez votre thermostat d'un degré et mettez un gilet ! Si l'essence devient trop chère, roulez moins vite ou moins loin ! Si votre facture d'eau augmente, buvez votre Ricard sec, etc., etc. Moi, pour économiser l'électricité j'ai débranché la télé pour ne plus les voir.

Le cours du blé tendre coûtait **au port de Rouen** 255 euros la tonne le 8 février dernier, 332 le 2 mars au déclenchement de l'invasion russe et 407 euros le 7 mars, mais seulement 220 en mars 2021 et 170 en mars 2020. Cherchez l'erreur ou plutôt les erreurs ! on (toujours les mêmes) nous rabâche que la Russie crée la famine, car l'Ukraine était le grenier à blé de l'Europe et que la chute de ses exportations entraîne la vertigineuse augmentation des prix. Balivernes ! Le commerce de blé actuel concerne la production 2021 et, en ce printemps 2022, 95 % des exportations ukrainiennes étaient déjà réalisées.

Nous nous rappelons aussi nos bancs de l'école primaire où nous devons réciter par cœur « pâturage et labourage sont les 2 mamelles de la France » et encore aujourd'hui la France produit davantage que l'Ukraine et est exportatrice nette de

blé tendre. Il n'y a aucune pénurie, surtout en France, il n'y a que de la SPÉCULATION. Dans l'économie de marché que l'on nous impose, la spéculation est une aubaine pour les riches, grandes entreprises, et certains États. Il ne doit même pas y avoir de pénurie... **juste un sentiment de pénurie** que les virtuoses de la bourse maîtrisent depuis longtemps.

La guerre d'Ukraine contre la Russie est une aubaine exceptionnelle pour la spéculation, aubaine pour les riches, une aubaine pour les États-Unis. Aujourd'hui, les États-Unis sont toujours les premiers producteurs de pétrole, mais l'extraction du pétrole et gaz de schiste coûte cher. L'embargo de l'Occident sur les produits pétroliers russes suite à l'invasion de leur voisin fait grimper les prix du pétrole qui est réglé en dollars depuis 1973. Ceci renforce et entraîne le dollar à la hausse et nous coûte davantage encore. Les États-Unis vous présentent la note à régler pour les plus de 40 milliards qu'ils accordent en aide à l'Ukraine. Mais que fait l'OPEP ? Ouvrir les robinets permettrait la stabilité du prix de l'or noir. Ils préfèrent s'enrichir de 2 milliards de plus par jour et amplifier la spéculation. La France, dernière arrivée des grandes puissances dans le giron de l'OTAN grâce à Sarkozy, est le premier importateur européen de gaz de schiste américain. Peu importe les accords de Paris lors de la COP21 !

L'histoire bégaie toujours : en 1973, le premier choc pétrolier survient alors que les États-Unis sont le premier producteur de pétrole au monde, mais ne suffisent plus à leur propre consommation. Ils souhaitent l'augmentation du prix du baril de pétrole pour que l'exploitation de gisements non conventionnels devienne rentable et rompent les accords de Bretton Woods. De plus, ils soutiennent Israël qui remporte la guerre du Kippour contre 3 pays arabes (Égypte, Syrie, Jordanie) soutenus par l'Union soviétique. L'État hébreu occupe de nouveaux territoires et les pays de l'OPEP ripostent par l'embargo sur leur production de pétrole. Les cours sont multipliés par 4. Les répercussions se font sentir sur toute l'économie. Depuis cette période, on nous a ressassé que c'était l'OPEP qui faisait la pluie et le beau temps sur le cours du baril. C'était il y a 50 ans...

blé tendre. Il n'y a aucune pénurie, surtout en France, il n'y a que de la SPÉCULATION. Dans l'économie de marché que l'on nous

LA SPÉCULATION EST GÉNÉRATRICE D'INFLATION : C'EST TOUT BÉNÉF !... POUR QUELQUES-UN-ES.

L'inflation a une vertu pour les États et ceux qui ont emprunté à bas taux, c'est-à-dire les plus puissants. Il y a encore quelques semaines, ceux-ci, dont la France, empruntaient même à taux négatifs. Quel que soit le niveau de l'inflation, pour les puissants le taux d'augmentation des richesses sera supérieur à leurs taux d'emprunts, ce sont les autres qui paient la différence.

L'inflation est insidieuse et contagieuse. Elle se reporte sur tous les produits, augmente le PIB (produit intérieur brut) et donc la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Tour de passe-passe, les emprunts seront remboursés moins cher que leurs coûts initiaux.

La France peut y compris s'enrichir grâce à l'augmentation de ses taxes si elle ne répercute pas l'inflation sur les salaires, retraites et aides sociales. Ce qu'elle applique sans vergogne ! Vous entendez les promesses de beaux rossignols, mais rien de concret ne chante dans votre porte-monnaie.

L'augmentation du point d'indice annoncée dans le plus grand flou n'est pas encore discutée ni programmée.

La hausse des pensions devra attendre la date effective d'août pour atteindre, selon les annonces, 5 % alors que l'inflation sur un an en mai est déjà de 6,1 %. À ce jour, un grand scandale se profile, car cette hausse ne devrait s'appliquer

qu'à la retraite de base alors que la part des complémentaires est de plus en plus importante dans le total de la pension. Inutile d'ironiser sur les retraites capitalisées qui se trouvent en dehors de tout dispositif de rattrapage d'État.

De même, en ce qui concerne la complémentaire des fonctionnaires, le RAFF?? Grande inconnue puisque son point de référence est discuté en fonction des rendements des actifs (bourse, immobilier, obligataire, etc.).

Même le taux d'épargne du livret A (ça n'est quand même pas le placement préféré des traders?), qui pouvait selon la loi être déjà revalorisé, a son taux bloqué encore pour plusieurs mois et reste figé à 1 %, véritable spoliation des économies des épargnant-es modestes.

Des milliards sont déjà économisés par Monsieur le Ministre Le Maire.

LES TAXES SUR LES TAXES SONT DES JACKPOTS

Vous êtes heureux de la réduction de 18 centimes par litre de carburant pour votre véhicule et pourtant nous ne devrions pas dire merci. Pour l'État, la baisse n'est que de 15 centimes et il se prive de 3 centimes sur la TVA qui aurait dû mécaniquement augmenter. Plus le coût du pétrole est élevé, plus la TVA sur votre litre d'essence l'est aussi. Avec une TVA à 20 %, l'État encaisse davantage de taxes, même après la réduction des 15 centimes (bruts) par litre de carburant, lorsque celui-ci atteint 2,20 euros (prix moyen du marché) que lorsque le litre était facturé moins de 1,50 euro. N'oublions pas qu'en début de son 1^{er} mandat, Macron a aussi augmenté la taxe TICPE (appliquée sur tous les produits pétroliers) de 12,73 centimes sur l'essence et 25,16 centimes sur le gazole, pour lui faire atteindre en moyenne 59 centimes le litre, soumis également à TVA de 20 %.

Cette règle s'applique à tous les produits dont les coûts de production ou les tarifs de fourniture grimpent en période d'inflation.

Les taxes (d'assainissement, sur l'eau

POUR MON SALAIRE

La CGT propose **10% d'augmentation du point d'indice** et son indexation sur la hausse des prix, ainsi que le SMIC à **2000 euros brut**.

8 DÉCEMBRE 2022
Élections professionnelles
Fonction publique

JE VOTE *la*
CGT

La CGT, essentielle pour nos droits,
pour le service public.
www.cgtservicespublics.fr



dont plus de 60 % du prix facturé provient de taxes, des traitements et recyclages des déchets, sur l'électricité qui inclut la CSPE, CTA, TCFE, etc.) améliorent les recettes fiscales grâce à la TVA appliquée aussi sur ces taxes. Actuellement, l'ensemble des recettes fiscales, dites indirectes mais pas indolores, progresse. Votre pouvoir d'achat régresse. Alors vous prenez peur. Et on vous fait peur ! Vous êtes ainsi dans une position de vulnérabilité puisque vous ne pouvez que subir les événements.

SUBIR ? PAS TOUT A FAIT PUISQUE VOUS ÊTES A LA CGT

Cette inflation va dévorer votre pouvoir d'achat et là, gouvernement et patronat sont des génies dans leurs argumentations.

Il faut arrêter la spirale inflationniste ! Le meilleur levier, pour eux, est la maîtrise de la hausse salariale, des retraites, des aides sociales !

La boucle est bouclée, vous allez payer l'ensemble de la crise par tous les bouts : salaire, taxes, retraites, aides sociales et TVA sur des prix toujours plus chers. Les milliardaires sont encore plus milliardaires. Nous rappelons juste que les salaires ne sont qu'une composante du prix des produits et contribuent à la création de richesses.

Dans un contexte d'inflation généralisée, la compétitivité internationale n'est pas menacée.

Même les pays pauvres et endettés rembourseront une dette minorée par l'inflation et certains comme la Grèce ou le Japon en avaient besoin. L'oncle Sam (USA) se tape sur le ventre, car il diminue sa dette énorme, fait payer le solde par les autres pays grâce aux pétrodollars, élargit les bases militaires de l'OTAN, impose son aviation à un coût exorbitant pour cohérence des armées et se repositionne vis-à-vis de la Chine dans un contexte concurrentiel de géopolitique. S'il le pouvait, Biden offrirait les vacances à Poutine !

La guerre d'Ukraine est une horreur pour les populations, un fardeau pour vous, une aubaine pour les plus puissants.

LA CGT, QUI A TOUJOURS ÉTÉ INTERNATIONALISTE ET PACIFIQUE, REVENDIQUE :

- L'augmentation immédiate de tous les salaires, l'indexation des retraites, le relèvement des aides sociales.
- Le SMIC doit être porté à 2000 euros et la hausse reportée sur toutes les grilles salariales.
- L'abrogation de la loi sur le chômage.
- Le rétablissement de l'ISF et d'une fiscalité directe qui corrige les inégalités.
- La baisse de la TVA sur tous les produits de première nécessité et des taxes sur les énergies.

- ▶ Aide inflation à la place du chèque alimentaire directement versé sur le compte des plus démunies
- ▶ 100 euros de chèque contre la précarité énergétique
- ▶ Pass culture
- ▶ Indemnité inflation de 100 euros si vous touchez moins de 2000 euros
- ▶ Prime de rentrée scolaire entre 30 et 420 euros selon le nombre d'enfants et les revenus
- ▶ Coupon sport pour adhésion à un club sportif
- ▶ Aide à l'accès à internet
- ▶ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) défiscalisée versée par les employeurs
- ▶ Prime de Noël pour les bénéficiaires de minima sociaux
- ▶ Chèque numérique
- ▶ Chèque solidarité APA (allocation personnalisée d'autonomie)
- ▶ Etc.

ET LE SALAIRE IL EST OÙ

Devons-nous tous devenir des chasseurs de primes? Ce serait insensé dans une société organisée, stable et riche!

Les mesures sur le pouvoir d'achat ou contre la pauvreté se multiplient. Elles sont si nombreuses, réparties en aides spécifiques et/ou ponctuelles, que de nombreux Français ne connaissent pas leur existence ni leurs droits pour les toucher. Cela nécessiterait même un véritable lexique pour s'y retrouver. Ces primes et indemnités diverses sont certes souvent utiles et appréciées mais finissent par détruire la valeur du travail qui est largement sous-payée. Ce système, qui s'apparente à des actions caritatives, est dévalorisant pour l'individu, voire méprisant. L'homme n'est plus reconnu pour ce qu'il est ou pour ce qu'il fait, mais comme une charge qu'on nourrit par charité et obligation.

Dans cette société de plus en plus libérale, les ennemis principaux sont les négociations collectives, les augmentations salariales générales, les grilles structurées et hiérarchisées de rémunérations et les droits égalitaires pour tous. Une armée de technocrates se triture pour répondre aux volontés gouvernementales qui répondent à chaque revendication par une aide modérée et ciblée. Ils multiplient ainsi des usines à gaz si compliquées que de nombreux dispositifs ne voient pas le jour ou sont ignorés par le public concerné.

Cela transforme la société où les tassements successifs vers le bas écrasent les catégories moyennes qui se retrouvent peu à peu aux portes de l'exclusion.

Leurs espoirs d'avancées par des promotions professionnelles ou des revalorisations salariales s'envolent et le maigre gain qu'ils avaient réussi à obtenir par le travail et les études disparaît, rattrapé par les différents et multiples seuils sociaux.

LA SOLUTION EST POURTANT

SI SIMPLE :

Augmenter le SMIC et relever toutes les grilles salariales.

Nous nous heurtons à un gouvernement sourd et obtus, adepte d'un extrême libéralisme qui est extrêmement dangereux pour la santé et le porte-monnaie. Macron veut balayer tout débat politique en qualifiant d'extrême droite ou gauche tous ceux et toutes celles qui ne partagent pas ses positions capitalistes. De même, il essaie de s'accaparer le mot républicain en présentant ses candidatures des législatives comme le Front républicain pour s'opposer à ceux qui dans les urnes réclament une hausse de salaire et une amélioration du pouvoir d'achat. En cela, rien d'original, l'UNR, devenue UDR puis RPR, avait déjà manœuvré dans ce sens en rebaptisant ce parti de droite extrême le Parti républicain.

COTISATIONS SOCIALES TOUJOURS EXONÉRÉES : PROTECTION SOCIALE EN DANGER !

Toutes les aides sous forme de chèques, primes, indemnités quelconques ne sont

pas que mises en place pour soutenir rapidement et efficacement les plus démunis, elles ne répondent qu'à un souci de minimiser les coûts sur des difficultés ponctuelles ou catégorielles.

Elles sont surtout la marque d'un libéralisme débridé qui exonère le patronat de ses responsabilités sociales et détruit notre système solidaire de protection sociale financé par des cotisations basées sur les salaires. Soulignons que les gains dégagés par la spéculation ne sont toujours pas soumis aux cotisations sociales. Ainsi des milliards d'exonérations sont accordés aux entreprises qui peuvent, plus encore, goinfrer leurs actionnaires de dividendes toujours plus élevés. Les rémunérations des patrons du CAC 40 ont doublé en 2021. Mais l'hôpital crève, l'école de la république se transforme en une école inégalitaire, vous allez travailler plus longtemps pour financer la loi dépendance et autonomie alors que celle-ci doit être prise en charge par la Sécurité sociale...

Le vrai vote républicain aux législatives c'est de voter contre les extrêmes, qu'ils soient de droite ou du libéralisme effréné.

Toute cette droite libérale veut exploiter l'immense majorité de la population et instaurer un système de privilèges aussi écoeurant que ceux que s'accordaient la noblesse et la royauté jusqu'à ce que la révolution portée par les sans-culottes n'amène la 1^{re} République.

Nous sommes les descendants des républicains.



URGENCE POUVOIR D'ACHAT

TROIS MESURES INDISPENSABLES

DÈS LE 1^{ER} JUILLET



Depuis de nombreux mois, le pouvoir d'achat constitue une des principales préoccupations de la population. La hausse de l'inflation, qui ne cesse de s'accroître, ne peut que renforcer les légitimes exigences des salarié-es sur cette question essentielle. Dans les trois versants de la fonction publique, la situation est grave et alarmante.

Le gel de la valeur du point d'indice a été maintenu de manière quasi constante depuis 2010, cela conduit à des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour les agentes et les agents.

La grille indiciaire est profondément détériorée et les déroulements de carrière sont profondément réduits, quand ils ne sont pas inexistantes.

Depuis le 1^{er} mai, avec l'augmentation du SMIC et l'ajustement du minimum Fonction publique, les 7 premiers échelons du premier grade de la catégorie C, les 3 premiers échelons du 2^e grade de la catégorie C ainsi que les 2 premiers échelons du premier grade de la catégorie B

sont tous payés au SMIC, soit à l'indice majoré 352 !

CELA EST INACCEPTABLE !

Ce n'est pas le système de rémunération de la Fonction publique qui est la cause de cette situation : ce sont bien les politiques d'austérité et la volonté gouvernementale de changer de système de rémunération qui en sont responsables !

LES REVENDICATIONS IMMÉDIATES DE LA CGT

Il faut opérer une rupture radicale avec les orientations libérales qui sont à l'œuvre depuis des années. S'agissant

de l'enjeu du pouvoir d'achat, de véritables négociations doivent débiter sans attendre pour, à partir du socle incontournable que constitue le point d'indice, rattraper les pertes intervenues les années antérieures, conquérir l'égalité entre les femmes et les hommes, mieux reconnaître les qualifications, redonner de l'amplitude aux carrières, améliorer le pouvoir d'achat des pensionné-es.

Pour mettre fin à l'insupportable dégradation que subissent les personnels de la fonction publique, des mesures immédiates doivent être prises et être applicables dès le 1^{er} juillet.

Trois au moins nous semblent incontournables :

1°/ L'augmentation de la valeur du point

Depuis plus d'un an, la CGT revendique « 10 % d'augmentation de salaire tout de suite » dans le cadre de sa campagne

« 10 % pour la fonction publique ».

La forte augmentation du coût de la vie dans le contexte de crise internationale et la nécessaire prise en compte des pertes subies depuis le début de la politique de gel en 2010 donnent encore davantage de pertinence et d'acuité à l'urgence d'une revalorisation d'une ampleur inédite du point d'indice avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Cette première et significative mesure de rétablissement du pouvoir d'achat doit être d'un niveau permettant immédiatement qu'un passage d'échelon conduise à nouveau à un gain de rémunération, à tous les niveaux de la grille indiciaire.

2) L'indexation de la valeur du point sur l'inflation

Le cours soutenu de l'inflation — certains scénarios évoquent un taux annuel pouvant bientôt dépasser les 8 % — justifie de prendre des dispositions adaptées. En conséquence, la CGT revendique l'indexation de la valeur du point sur l'Indice des Prix à la Consommation, toujours avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Ainsi, quel que soit le rythme de l'inflation dans les mois qui viennent, le pouvoir d'achat des agentes et des agents sera sauvegardé.

Ce n'est pas impossible : de 1973 à 1980 inclus, période où l'inflation avait également atteint des niveaux élevés, les mesures générales sur les salaires (revalorisation du point + octroi de points unificatoires) ont permis une augmentation de 137 % des traitements pour une inflation mesurée à 131 %.

3) L'extension du Complément de Traitement Indiciaire

Globalement, les dispositions issues du Ségur de la Santé sont nettement insuffisantes.

En outre, une des mesures parmi les plus significatives, le Complément de Traitement Indiciaire, n'est toujours pas appliquée à une part importante des personnels de la Fonction publique exerçant leurs fonctions dans le champ du social et du médico-social.

La CGT revendique l'extension du CTI à toutes les agentes et agents toujours

oubliés du Ségur au 1^{er} juillet et de manière rétroactive.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement doit tenir les engagements du précédent en imposant dans tous les cas son versement sous la forme indiciaire (39 points) et non pas sous la forme indemnitaire. Il va de soi qu'il s'agit là d'un dispositif transitoire à nos yeux : des réformes pérennes d'une tout autre ampleur doivent rapidement être négociées et mises en œuvre.

SANS DÉLAI, LA CGT FONCTION PUBLIQUE JUGERA LE NOUVEAU GOUVERNEMENT À SES ACTES.

Sans attendre, elle appelle d'ores et déjà les salarié·es à porter haut et fort leurs légitimes exigences et à multiplier les initiatives pour se faire entendre.

SALAIRES, CARBURANTS, ISF... POUR DES MESURES SOCIALES ET FISCALES VISANT JUSTICE ET EFFICACITÉ

Sur la même période, en France, la fortune des milliardaires a augmenté de 86 % depuis le début de la pandémie et 4 millions de personnes supplémentaires se sont retrouvées en situation de vulnérabilité, les 1 % les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2,8 % en moyenne, quand les 5 % des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5 % de leur pouvoir d'achat.

On peut assez facilement constater que l'allègement de la fiscalité des plus riches dès le début du quinquennat n'a certainement pas bénéficié ni aux intérêts du pays ni à ses citoyen·nes et a renforcé le creusement des inégalités.

Il est temps de viser non seulement la justice sociale, mais aussi l'efficacité économique. L'allègement de la fiscalité indirecte telle la TVA peut être financé par l'augmentation de l'impôt sur les revenus du capital et sur la fortune.

Sans attendre après des promesses électorales, car c'est aujourd'hui que des millions de Français·es vivent dans l'incertitude de leur avenir, nous demandons :

- **Le SMIC à 2000 € brut et la revalorisation de tous les salaires** dans le public et le privé ainsi que des pensions ;
- **L'augmentation automatique de l'ensemble des salaires minima** de branches dès lors que le SMIC est revalorisé
- **La baisse de la TVA à 5,5 % sur les carburants**, produits de première nécessité pour des millions de travailleur·euses.
- **Le retour de l'impôt sur la fortune**, son amélioration dans sa fonction de solidarité et de progressivité.

Signez la pétition <https://www.cgt.fr/petition/petition-salaires-carburants-isf-pour-des-mesures-sociales-et-fiscales-visant-justice-et-efficacite>
Source : Les économistes atterrés - <https://www.atterres.org>



10% POUR LA FONCTION PUBLIQUE



REVALORISATION DE L'INDICE MAJORÉ LA FAUSSE BONNE NOUVELLE

HISTORIQUE

Le 31 mars, alors qu'une journée de mobilisation marquée par l'exigence d'une rupture complète avec la « transformation » imposée par Emmanuel Macron était mise en œuvre, nous écoutions que ce gouvernement souhaitait une augmentation du SMIC pour le 1^{er} mai comprise entre 2,4 et 2,6 %.

Les symboles étaient nombreux !! Macron choisissait la date de notre mobilisation pour annoncer une augmentation des salaires et qui plus est le 1^{er} mai, journée historique de manifestation. Cet homme n'est pas à un tour de passe-passe près en qualité de grand illusionniste. Puis, entre les 2 tours des présidentielles, le chiffre tombe, ce sera 2,65 % d'augmentation.

On ne peut que se réjouir de l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance. Le SMIC horaire brut passera de 10,57 euros à 10,85 euros quand le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, passera de 1603,12 euros à 1645,58 euros brut soit 34 € net. Cependant, nous sommes très loin des 2000 € de nos revendications, ce chiffre étant même repris par ce gouvernement pour la prime inflation de 100 €.

QU'EN EST-IL DE CETTE AUGMENTATION DU SMIC SUR NOS TRAITEMENTS ?

Rappelons simplement que le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale était déjà obsolète dès son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, car le SMIC avait été augmenté à la

même date de 0,9 %. Le salaire minimum dans la fonction publique territoriale était par la suite fixé à l'indice majoré (IM) 343 servant au calcul de notre traitement, avec une valeur de point à 4,6860 €, soit 1607,30 € brut.

Avec cette nouvelle augmentation, notre traitement se trouve de nouveau en dessous de la valeur minimum.

LA DÉCISION GOUVERNEMENTALE

Parution du Décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au JO du 21 avril 2021

Au 1^{er} mai 2022, le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique est relevé pour tenir compte de l'augmentation du SMIC et éviter que soit versée une indemnité différentielle aux agent-es de la fonction publique qui percevraient une rémunération indiciaire en deçà du SMIC. (Pour mémoire, cette indemnité différentielle est tout simplement très anti sociale, car il s'agit d'une indemnité sur laquelle il n'y a pas de cotisation retraite.) Ce nouveau texte modifie ainsi l'article 8 du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Aussi, le minimum de traitement est désormais fixé à l'indice brut 382 et l'indice majoré 352. Jusqu'alors, il avait été porté au 1^{er} janvier 2022 à l'indice brut 371 et à l'indice majoré 343.

Devront donc bénéficier du traitement afférent à l'indice majoré 352 :

- Les agent-es de l'échelle C1 qui se

trouvent sur les 7 premiers échelons.

- Les agent-es de l'échelle C2 qui se trouvent sur les 3 premiers échelons.
- Les agent-es de maîtrise qui se trouvent sur les 3 premiers échelons.
- Les agent-es de catégorie B (1^{er} grade) qui se trouvent sur les 2 premiers échelons.

L'ensemble de ces agent-es touche 3,89 € de plus que le SMIC...

Scandaleux !

Vérifiez que, sur votre paie de mai, l'indice utilisé est 352.

CE DÉCRET EST BIEN UNE FAUSSE BONNE NOUVELLE, CAR...

- Il fait croire à une revalorisation des traitements alors qu'il ne s'agit uniquement de compenser l'augmentation du SMIC dû à l'inflation.
- Il ne permet plus une augmentation de salaire lorsque l'on change d'échelon et contrefait au principe fixé par l'Article L522-10 du code de la fonction publique qui dit : « L'avancement d'échelon est prononcé par l'autorité territoriale selon les modalités fixées par la section 1, et se traduit par une augmentation de traitement »
- Il rapproche de plus en plus le plancher au plafond de la rémunération. Pour exemple sur l'échelle C1 début de carrière 1649,47 € brut / fin de carrière 1790,05 € brut soit 140,58 € d'augmentation sur une carrière de 19 ans.

C'est pourquoi il est impératif de revoir la totalité des grilles indiciaires et de relever au plus vite le point d'indice de 10 %.

URGENCE POUR NOS RÉMUNÉRATIONS

À la suite des élections législatives, le gouvernement devrait annoncer des mesures pour compenser le choc de la flambée des prix. La CGT Fonction publique exige pour le 1^{er} juillet de réelles mesures d'urgence. Faisons-les connaître et partageons-les avec nos collègues, notamment via les panneaux syndicaux.

Téléchargez
l'affiche



fédération
des services
publics

la
cgt

NOUS EXIGEONS IMMÉDIATEMENT

- ◆ 10% d'augmentation du point d'indice
- ◆ l'indexation du point d'indice sur la hausse des prix
- ◆ l'extension du CTI*
- ◆ à tous les ayants droit

*Complément de Traitement Indiciaire



Signez la pétition pour une augmentation générale des salaires en scannant le QR code



JE VOTE
la
cgt
essentielle
pour nos droits
pour le service public

Elections professionnelles 6 décembre 2022



DÉFENDRE LE DROIT À L'AVORTEMENT PARTOUT DANS LE MONDE SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES ÉTATS-UNIENNES!

Aux États-Unis, le droit à l'avortement a été reconnu en 1973 par l'arrêt historique de la Cour suprême dit «Roe versus Wade», contraignant les États à légaliser l'avortement. Pendant la présidence Trump, les attaques pour faire annuler cette décision se sont multipliées. La nomination à la Cour suprême, par ce dernier, de 3 juges farouchement hostiles à l'avortement juste avant la fin de son mandat faisait craindre les pires régressions. Les États-Unis vont-ils remettre en question le droit à l'avortement ?

Cette crainte pourrait devenir une réalité dans les semaines qui viennent. Les anti-avortement pourraient parvenir à faire revenir la Cour suprême des États-Unis sur sa décision emblématique de 1973. Ce droit fédéral était déjà battu en brèche par des lois locales remettant en cause le droit à l'avortement dans certains États, voire en l'interdisant. Dernièrement, un document de 98 pages, rendu public par le site Politico, a révélé un projet de décision de la Cour suprême des États-Unis susceptible de supprimer le droit à l'avortement. Ce projet est encore en discussion. Mais s'il venait à être voté par la Cour suprême, il permettrait à chaque État d'adopter sa propre législation.

Des États pourraient alors décider de rendre l'IVG (interruption volontaire de grossesse) illégale. Au moins vingt-cinq États se tiennent prêts à promulguer des lois pour limiter l'accès à l'avortement. Douze autres préparent des lois pour l'interdire totalement.

En novembre, les Américain-es devront élire leurs représentant-es au Congrès. Si le projet de la Cour suprême aboutissait et que le nouveau Congrès était à majorité républicaine, rien n'empêcherait qu'il adopte une loi qui limite ou qui interdise le droit à l'avortement dans tout le pays.

Les neuf juges de la Cour suprême doivent rendre leur décision d'ici le début du mois de juillet.

Seuls trois d'entre eux ont clairement montré leur opposition à ce projet et la Cour avait, l'année dernière, refusé d'aller à l'encontre d'une restriction du droit à l'avortement décidée par l'État du Texas. Celui-ci a interdit l'avortement au-delà de six semaines le 1^{er} septembre 2021.

En Amérique latine, les conditions d'accès à l'avortement restent encore très dures.

L'IVG est interdite dans six pays. Mais de vastes mobilisations sociales font bouger le droit et les mentalités.

En Colombie, depuis le 21 février 2022, les femmes peuvent avoir recours à

l'avortement sans devoir se justifier jusqu'à la vingt-quatrième semaine de leur grossesse. Auparavant, 400 000 femmes avortaient clandestinement chaque année.

En septembre, une nouvelle Constitution doit être votée au Chili. Elle comprend un article qui garantit l'avortement comme un droit fondamental.

Dans les pays où le droit à l'avortement est légalisé, il peut être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins, l'absence de structures hospitalières adéquates, les restrictions de personnel et les suppressions de centres pratiquant l'avortement et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires

Dans les pays où l'avortement est interdit, les femmes sont obligées d'avorter clandestinement et mettent leur vie en danger.

Aujourd'hui, aux États-Unis, face à ce recul dramatique des droits des femmes, dans un pays où la mortalité maternelle est l'une des plus élevées au monde (900 décès/an) et touche près de 4 fois plus les femmes noires, la CGT rappelle que le droit à l'avortement est indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière.



Nos métiers sont destructeurs

AgroParisTech 2022

Voici l'appel à désertier d'étudiants d'AgroParisTech en pleine cérémonie des diplômés 2022. Sur la scène de salle Gaveau, le 30 avril 2022, ils sont huit ingénieurs agronomes, diplômés de la prestigieuse école AgroParisTech : « Ne perdons pas notre temps, et surtout, ne laissons pas filer cette énergie qui bout quelque part en nous. De quelle vie voulons-nous ? » Ils appellent leurs camarades à « désertier » le chemin qui leur est ouvert vers des emplois qui participent aux « ravages sociaux et écologiques en cours ». « Trafiquer en labo des plantes pour des multinationales (...), inventer des labels "bonne conscience", ou encore compter des grenouilles et des papillons pour que les bétonneurs puissent les faire disparaître légalement. À nos yeux, ces jobs sont destructeurs et les choisir, c'est nuire. » Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) salue sur Twitter ce « discours d'une exceptionnelle puissance », ajoutant : « Dans toutes les grandes écoles du monde il y a quelque chose qui est en train de se passer ».

Depuis 2018, plus de 33 000 jeunes ingénieurs se sont ralliés au Manifeste pour un réveil écologique, lancé par des étudiant·es de Polytechnique (<https://youtu.be/eU98x-7HfpY0>), de l'Agro ou encore d'HEC.

<https://www.youtube.com/watch?v=p-8zUm5Kbc8M>



La justice au travail Quelques leçons d'histoire

Alain Supiot

De Solon aux gilets jaunes, l'expérience maintes fois répétée dans l'histoire nous enseigne que l'injustice, lorsqu'elle dépasse certaines bornes, engendre inévitablement la violence et menace la paix, aussi bien entre les nations qu'en leur sein. La justice sociale n'est pas un supplément d'âme pour des idéalistes au bon cœur, mais un gage de stabilité pour des politiques réalistes. L'histoire peut-elle aussi nous apprendre ce qu'est la justice ? Ou bien ne nous laisse-t-elle voir que les funestes effets de son absence ?

Date de parution 18/03/2022,
72 pages, 4,50 € TTC

Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale

partenariat@macif.fr

